

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 28 mai 2024
19 heures 00**



TK/CR

N° 003145

Cimetière - Tarifs des
concessions funéraires
pour l'année 2024

Publié le :

VOTES POUR : 12

VOTES CONTRE : 7
Mme Isabelle TAILLIER,
Mme Laurence GREGOIRE,
M. Rémi ROLLAND,
M. Christophe CARMINATI,
Mme Céline CELCE,
M. Henri GIORGETTI,
Mme Céline RIGOUARD

ABSTENTION(S) : 2
Mme Gaëlle LETTERON,
M. Yannick BONNET

Le 28 mai 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires. Depuis plusieurs années, les tarifs n'ont pas évolué et se situent en dessous des prix moyens pratiqués par les communes de mêmes strates.

Le cimetière d'Apt a une superficie de 39 912 m² et dispose de 2930 emplacements dont 103 cases pour le columbarium.

Trois agents à temps plein sont mis à disposition pour l'entretien, la gestion administrative des concessions, pour l'accompagnement et l'accueil des familles.

En application des articles L. 2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la charge de la construction, de l'entretien et de la gestion du cimetière incombe à la commune et au maire qui en assure la police.

Ce service public pèse sur le budget municipal. Les charges ne peuvent d'ailleurs pas être compensées par les quelques ventes de concessions. Malheureusement, les aides et les financements de l'État en cette matière sont inexistantes.

Sur les 3 dernières années, la commune a engagé plus 428 000 € pour l'entretien général du cimetière, dont l'achat de 42 caveaux et de 36 cases columbarium. Les recettes ont été de 86 000 €.

La commune va engager, entre 2024 et 2026, une campagne de reprises de concessions. Plus de 100 tombes sont à reprendre. Le coût moyen par concession est de 550 €. (Creusement, exhumation, inhumation des restes mortels dans un reliquaire à destination de l'ossuaire).

Pour 2024, 25 000€ seront alloués aux seules procédures de reprises administratives (concessions perpétuelles en état d'abandon).

Certaines concessions reprises seront remplacées par des caveaux 2, 3, et 6 places. Ces dépenses d'investissement seront réalisées à partir de 2025 et permettront de répondre plus favorablement aux demandes croissantes des familles.

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2019. Depuis la crise COVID et la guerre en Ukraine, une hausse de tarif a été constaté de plus de 20% sur les prix des matériaux et prestations.

L'augmentation tarifaire pour cette année 2024 permettra d'investir pour les années à venir afin de garder un cimetière digne et respectueux envers les familles des défunts.

Le cimetière doit être un lieu de recueillement et d'accompagnement du deuil, le cimetière communal et ses aménagements font l'objet d'une attention constante par la municipalité.

EVOLUTION TARIFAIRE									
	2012	2018	%	2018	2019	%	2019	2024	%
Terrain									
15 ans	234,00 €	393,00 €	67,95%	393,00 €	429,79 €	9,36%	404,79 €	750,00 €	85,28%
30 ans	387,00 €	451,00 €	16,54%	451,00 €	489,53 €	8,54%	489,53 €	1 000,00 €	104,28%
50 ans	685,00 €	794,00 €	15,91%	794,00 €	842,82 €	6,15%	842,82 €	1 500,00 €	77,97%
Caveaux									
2 places	950,00 €	1 771,00 €	86,42%	1 771,00 €	1 824,13 €	3,00%	1 824,13 €	2 000,00 €	9,64%
3 places	1 388,00 €	2 156,00 €	55,33%	2 156,00 €	2 220,68 €	3,00%	2 220,68 €	2 500,00 €	12,58%
6 places	1 800,00 €	3 312,10 €	84,01%	3 312,10 €	3 411,46 €	3,00%	3 411,46 €	3 800,00 €	11,39%
Cases columbariums									
10 ans	347,00 €	492,50 €	41,93%	492,50 €	506,53 €	2,85%	481,53 €	600,00 €	24,60%
15 ans	485,00 €	726,25 €	49,74%	726,25 €	747,29 €	2,90%	722,29 €	Annulé	
30 ans	841,00 €	1 427,50 €	69,74%	1 427,50 €	1 444,58 €	1,20%	1 444,58 €	Annulé	
Caveau provisoire									
Durée max 6 mois									
Tarif mensuel	50,00 €	50,00 €	0,00%	50,00 €	50,00 €	0,00%	50,00 €	50,00 €	0,00%

50,00 €
 064-218400034-20240528-3145-DE
 Date de réception préfecture : 31/05/2024

Coût de fonctionnement du cimetière 2021-2023

Superficie du cimetière	39 912 m ²
Nombre de concessions	2930
Nombre d'agents Techniques :	2
Nombre d'agents administratifs	1

Dépenses de Fonctionnement +d' Investissement	2021	2022	2023
salaires	97 135,00 €	105 413,00 €	109 487,00 €
eau	551,00 €	1 508,00 €	1 473,00 €
electricite	1 065,00 €	1 200,00 €	1 560,00 €
logiciel	898,00 €	898,00 €	920,00 €
outillages	1 736,00 €	2 810,00 €	750,00 €
Petit équipements	3 690,00 €	2 600,00 €	666,00 €
location golfette semaine de toussaint	1 250,00 €	1 250,00 €	1 450,00 €
Travaux	8 880,00 €	17 775,00 €	8 387,00 €
Exhumations			4 950,00 €
Inhumation indigents	1 089,00 €	2 899,00 €	
Achats caveaux			23 272,00 €
Achat columbarium	23 189,00 €		
TOTAL	139 383,00 €	136 253,00 €	152 805,00 €
RECETTES			
	2021	2022	2023
Ventes caveaux	28 938,00 €	17 867,00 €	14 259,00 €
concessions	6 008,00 €	8 096,00 €	10 798,00 €
TOTAL	34 946,00 €	25 963,00 €	25 057,00 €

Vu l'article L 223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

Vu l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification,

Considérant que La hausse de ces tarifs se justifie par :

- Les coûts de terrassements et travaux effectués par la ville pour la réalisation des caveaux ;
- La diminution constante du nombre d'emplacements disponibles ;
- La poursuite des reprises de concessions et des exhumations ;
- Le coût important des frais de fonctionnement du cimetière ;
- L'amélioration du service et de l'accueil aux familles des défunts ;

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous applicables à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

TARIFS 2024 - CIMETIERE		
PRESTATIONS	2019	2024
Terrain		
15 ans	404,79 €	750,00 €
30 ans	489,53 €	1 000,00 €
50 ans	842,82 €	1 500,00 €
Caveaux		
2 places	1 824,13 €	2 000,00 €
3 places	2 220,00 €	2 500,00 €
6 places	3 411,46 €	3 800,00 €
Cases columbariums		
10 ans	481,53 €	600,00 €
15 ans	722,29 €	Annulé
30 ans	1 444,58 €	Annulé
Caveau provisoire		
Durée maxi. 6 mois	50,00 €	50,00 €

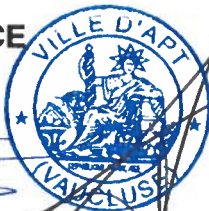
**LE CONSEIL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Approuve, les tarifs des concessions funéraires susmentionnés,

Autorise, Madame le Maire à les faire appliquer à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY